

Règlement intérieur de l'école doctorale « Innovation thérapeutique, du fondamental à l'appliqué » (ITFA, ED 569)

Contenu

Préambule	2
I – Gouvernance de l'école doctorale	3
I.1 – Equipe de direction	3
I.2 – Conseil de l'école doctorale	3
I.3 – Structuration.....	4
I.4 – Autres structures.....	4
II – Principes, critères et modalités d'admission des doctorants.....	5
II.1 – Principes.....	5
II.2 – Critères.....	6
II.3 – Modalités	6
II.3.1 – Offre de sujets de thèses	6
II.3.2 – Examen des candidatures	9
II.3.3 – Organisation du concours	11
II.3.4 – Financement des doctorants.....	11
III – Déroulement du doctorat	12
III.1 – Inscription en doctorat	12
III.2 – Durée du doctorat.....	13
III.3 – Suivi du doctorant.....	14
III.4 – Formations.....	16
III.4.1 – Programme de formation de l'école doctorale ITFA.....	17
III.4.2 – Modalités d'inscription et de validation des modules de formation.....	18
III.5 – Animation de l'école doctorale.....	20
IV – Soutenance du doctorat.....	21
V – Devenir des docteurs	22

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay¹



VI – Traitement des demandes de dérogations et des cas particuliers	23
VII – Médiation, traitement des litiges.....	23
VIII – Modalités et date d'entrée en vigueur du règlement intérieur et durée de validité	23

- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, venant en application de l'article L612-7 du Code de l'éducation,
- Vu l'arrêté du 22 février 2019 définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle,
- Vu le Décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation de ses statuts,
- Vu l'arrêté du 27 juillet 2020 accréditant l'Université Paris-Saclay et l'École Universitaire de 1er cycle de Paris-Saclay (EU1CPS) en vue de la délivrance de diplômes nationaux,
- Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Saclay,
- Vu la charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay,
- Vu le règlement intérieur cadre des « Graduate School(s) » de l'Université Paris-Saclay,
- Vu le règlement intérieur des études doctorales de l'Université Paris-Saclay,

Préambule

Les modalités de fonctionnement des écoles doctorales sont réglementées par [l'arrêté du 25 mai 2016](#), modifié par l'arrêté du 26 Aout 2022, fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Pour toutes les dispositions générales relatives au rôle de l'école doctorale et à l'organisation du doctorat, chaque doctorant et chaque directeur de thèse est soumis à la charte du doctorat et à l'ensemble des procédures générales de l'établissement accrédité dont il relève.

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>
e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay2



Le règlement intérieur a également pour objet de décrire les modalités pratiques de mise en œuvre de ces dispositions et de préciser la politique de l'école doctorale dans les domaines suivants : gouvernance, animation de l'école doctorale, admission des doctorants, formation et suivi des doctorants, préparation à la poursuite de carrière et à la mobilité professionnelle, etc. Les écoles doctorales peuvent également préciser ou renforcer les règles ou critères définis dans la charte des thèses. Ces règles et critères sont alors explicités dans le règlement intérieur.

I – Gouvernance de l'école doctorale

I.1 – Equipe de direction

L'équipe de direction est composée d'un directeur et d'un à deux directeurs adjoints (cf. ANNEXE I)

I.2 – Conseil de l'école doctorale

Le conseil de l'ED ITFA comprend notamment (cf. ANNEXE II) :

- L'équipe de direction : une directrice et un directeur adjoint
- Des représentants des établissements, des unités et des équipes de recherche, et de la GS HEADS (manager des formations de la Graduate school (GS) HeaDS et représentant de la GS HeaDS au collège doctoral)
 - o Incluant sept responsables de pôle qui n'appartiennent pas à l'équipe de direction
- Deux représentants des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs,
- La ou le Responsable des Risques Psycho-sociaux (RPS) et prévention-détection difficultés rencontrés par les doctorants et conflits doctorants-directeurs de thèse
- Cinq représentants des doctorants
- Cinq personnalités externes compétentes dans les domaines scientifiques du domaine de l'ED 569 « Innovation thérapeutique ».

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay3



- et tout membre invité jugé pertinent sur un sujet mis à l'ordre du jour.

Le conseil plénier se réunit une à deux fois par an.

Les représentants des doctorants sont élus par un scrutin organisé auprès de l'ensemble des inscrits pour l'année universitaire en cours. Ce scrutin peut être réalisé à distance. L'élection est précédée, d'au moins un mois avant le scrutin, d'un appel à candidatures sur le site web de l'ED et par la liste de diffusion d'ADUM. Cet appel est suivi d'une diffusion des professions de foi des candidats, gérés par l'école doctorale, au moins deux semaines avant le scrutin. L'élection peut concerner tout ou partie des sièges à pourvoir. Les représentants des doctorants sont élus au conseil pour une durée maximale de 3 ans.

I.3 – Structuration

L'école doctorale est structurée en 7 pôles, avec pour chaque pôle un responsable, membre du conseil (cf. ANNEXE III) :

Les pôles de l'ED ITFA sont :

- Chimie pharmaceutique
- Immunologie et Biothérapies
- Ingénierie des Protéines et Cibles thérapeutiques
- Microbiologie et Thérapeutiques anti-infectieuses
- Pharmacologie et Toxicologie
- Pharmacotechnie et Physicochimie pharmaceutique
- Physiopathologie Moléculaire et Cellulaire

I.4 – Conseil restreint opérationnel

Le conseil de l'ED se réunit au moins trois fois par an sous la forme d'un conseil restreint opérationnel. Ce conseil restreint comprend l'équipe de direction, les responsables de pôle, la personne en charge des RPS et deux des cinq représentants des doctorants. Les travaux du conseil restreint font l'objet d'un bilan annuel en conseil plénier.

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay4



II – Principes, critères et modalités d'admission des doctorants

En application de l'article 4 de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, l'école doctorale ITFA met en œuvre une politique d'admission des doctorants fondée sur des critères explicites et publics, selon les principes exprimés dans la charte des thèses. La procédure générale d'admission des doctorants est fournie dans le recueil de procédures du collège doctoral de l'université Paris Saclay. Les critères et modalités propres à l'école doctorale ITFA sont précisés ci-après.

II.1 – Principes

L'école doctorale met en œuvre une politique d'admission des doctorants qui vise dans tous les cas à respecter les principes suivants :

- Des critères et procédures explicites et publics, portés à la connaissance des équipes d'accueil, des candidats potentiels au doctorat, des employeurs de docteurs ;
- Un encadrement de cette politique de choix par le conseil de l'école doctorale, en amont (approbation des Jurys de concours, des modalités et des processus.) comme en aval (compte rendu des opérations d'admission) ;
- Une prise en compte des capacités d'encadrement des unités ou équipes de recherche ; un encadrement personnalisé du doctorant ;
- Un recrutement ouvert, encourageant la mobilité des étudiants, en particulier à l'international ;
- Un éventuel fléchage thématique dans le cadre de la politique scientifique des établissements partenaires, ou de la GS de rattachement ;
- Un recrutement encourageant le développement de nouveaux domaines et attentif à prendre en compte les perspectives d'insertion professionnelle ou de poursuite de carrière des docteurs ;



II.2 – Critères d'encadrements

Un directeur de thèse peut diriger au maximum, pour que soit garantie sa disponibilité, **cinq doctorants** (ce nombre est arrêté par le conseil académique de l'université Paris Saclay en vertu de l'article 17 de l'arrêté du [7 août 2006](#)).

L'école doctorale ITFA prévoit cependant en règle générale que pour optimiser la qualité d'encadrement et de suivi des doctorants le **taux d'encadrement ne dépasse pas 300%**. Ce taux ne peut être dépassé (tout en restant dans la limite de 5 doctorants) que dans des conditions particulières liées par exemple à des co-encadrements avec de jeunes encadrants n'ayant pas encore l'HDR, dans des cas de codirection, de cotutelle, de doctorat réalisé dans le cadre de la pratique clinique hospitalière ou de contrat CIFRE. Ces dépassements font l'objet d'un examen particulier par le responsable de pôle et si nécessaire par l'équipe de direction ou par le conseil au moment de l'entretien préalable à l'inscription d'un doctorant.

L'école doctorale ITFA se réserve le droit de limiter d'avantage le taux d'encadrement en cas de difficultés d'encadrement rencontrées avec les doctorants en cours de doctorat.

II.3 – Modalités d'admission des doctorants

II.3.1 – Voies d'Admission

L'admission à l'ED ITFA est prononcée par le directeur de l'ED ITFA qui propose l'inscription au chef d'établissement. Trois voies d'admission sont possibles suivant la nature du financement envisagé :

i) Admission à l'ED ITFA par le concours des contrats doctoraux de l'ED ITFA (Programmes blancs GS HEADS) : Tout candidat classé lors du concours est admis à l'ED ITFA dès lors qu'il obtient un financement correspondant à un sujet validé par l'ED ITFA. Les principes généraux régissant cette procédure d'admission sont décrits dans le règlement intérieur des études doctorales de l'Université Paris-Saclay. Les modalités pratiques du concours de l'ED ITFA sont décrites ci-après

ii) Préadmission à l'ED ITFA en vue d'un dépôt de demande de financement (par exemple via un contrat spécifique normalien ou polytechnicien, via un

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>
e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay



financement du ministère des affaires étrangères, via une convention CIFRE, etc...) : le dossier doit être transmis au secrétariat de l'ED avec l'avis du directeur de thèse et l'avis du directeur de laboratoire. Ce dossier comporte les pièces mentionnées au paragraphe II.3.2. Une préadmission est prononcée par le directeur de l'ED ITFA sur avis du responsable de pôle concerné (et/ou potentiellement par un second responsable de pôle ou un membre de la direction de l'ED) à l'issue d'une audition du candidat éventuellement par visioconférence. Il est important de contacter l'école doctorale le plus tôt possible car la décision d'admission ne peut être prononcée que si le candidat est de niveau comparable aux candidats recrutés par le mode concours.

iii) Admission à l'ED ITFA dans le cas d'un financement acquis (par exemple dans le cas d'un financement contractuel avec une entreprise, d'un financement sur projet ANR, sur projet européen, d'un financement d'un gouvernement étranger, etc...) : Le dossier doit être transmis au secrétariat de l'ED avec l'avis du directeur de thèse et l'avis du directeur de laboratoire. La procédure mise en place comporte trois étapes :

- Fourniture à l'école doctorale d'un dossier tel que décrit au paragraphe II.3.2,
- Validation du dossier par le responsable de pôle concerné qui pourra éventuellement contacter le candidat pour obtenir des précisions,
- Audition du candidat (éventuellement par visioconférence) par deux membres dont le responsable de pôle. Cette audition évaluera le niveau du candidat qui devra être compatible avec la poursuite d'études en doctorat. La décision d'admission est prononcée par le directeur de l'ED ITFA. Il est important de contacter l'école doctorale le plus tôt possible car la décision d'admission ne peut être prononcée que si le candidat est de niveau comparable aux candidats recrutés par le mode concours.

II.3.2 – Concours des contrats doctoraux de l'ED ITFA

II.3.2.1 Dépôts et candidature des sujets de thèse

L'ED ITFA organise chaque année un concours pour l'attribution des contrats doctoraux dont elle dispose, fournis par l'université Paris-Saclay via sa Graduate School de rattachement, la GS Health and Drug Sciences (HeaDS). La procédure est décrite ci-dessous.

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique/#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay



La diffusion des sujets de thèse destinés à la présélection de candidats à présenter au concours des allocations est réalisée par le directeur de thèse selon les modalités suivantes :

- Le directeur de thèse habilité à diriger des recherches procède à l'insertion d'une offre de projet de thèse sur la plateforme ADUM (ouverte pour l'insertion de nouveaux projets dès le mois de décembre de l'année universitaire).
- Une offre de thèse devra comprendre :
 - o *un titre, le nom du directeur, des co-encadrants (non HDR) ou codirecteurs (HDR) éventuels, leur(s) équipe(s) et unité(s) d'appartenance*
 - o *une indication du caractère confidentiel ou non du projet*
 - o *la ou les modalités de financement*
 - o *un bref état de la question scientifique posée*
 - o *une description du projet et de son contenu, incluant les outils et méthodes à mettre en œuvre, et si besoin, les coopérations scientifiques extérieures éventuelles à envisager et l'ouverture internationale associée*
 - o *les références bibliographiques récentes de l'équipe en rapport avec le sujet.*
 - o *le ou les contacts pour le recueil des candidatures.*
- Le projet est validé en interne par le responsable du pôle concerné en vérifiant l'appartenance du directeur de thèse à l'ED, son taux d'encadrement, la nature d'un éventuel co-encadrement ou d'une codirection, et enfin l'adéquation entre le projet de thèse et le domaine de l'innovation thérapeutique.
- Le projet est ensuite publié sur le site web de l'université Paris-Saclay (sauf demande explicite du directeur de thèse). La plateforme ADUM peut ensuite être utilisée comme plateforme de recueil des candidatures par le directeur de thèse. Ce dernier devra renseigner le choix du candidat à présenter au concours avant une date limite diffusée par l'ED sur ses pages web et par l'intermédiaire d'ADUM.
- La présélection des candidats étant de la responsabilité du directeur de thèse, ce dernier peut choisir d'insérer simultanément dans ADUM le



projet et le candidat retenu jusqu'à la date limite fixée par le conseil de l'ED. Le projet sera validé par l'ED avant le concours.

Un sujet ne sera pas pris en compte dans le cadre du concours des contrats doctoraux si le directeur de thèse ou le co-directeur a reçu un financement de l'ED ITFA l'année antérieure.

II.3.2.2 - Examen des candidatures

En mode concours, les candidatures présélectionnées par les directeurs de thèse sont examinées par le jury (ou le sous-jury) du concours à qui tous les éléments sont communiqués. Le jury procède à la qualification ou non des candidats à la suite de leur audition.

En dehors du mode concours, les candidatures sont examinées par un comité restreint désigné par l'équipe de direction. Ce comité est issu du conseil de l'ED et doit au minimum comprendre le responsable du pôle auquel est rattaché l'équipe du directeur de thèse. Chaque candidature fera l'objet d'un examen du projet doctoral et du dossier de candidature et d'une audition (visioconférence possible).

Le dossier de candidature doit comprendre

- le curriculum vitae du candidat à jour (maximum 2 pages recto-verso)
- ses relevés de notes, en particulier l'ensemble des notes de Master M1 et M2 au jour de l'entretien.
- toute autre information permettant de juger de ses acquis, de son expérience et de l'adéquation de son profil avec le projet doctoral, il peut s'agir de lettres de recommandations
- Un avis motivé du directeur de thèse et optionnellement du directeur de l'unité de recherche qui accueillera le doctorant.

Outre les éléments mentionnés au § II.3.1, le projet doctoral doit préciser :

- les conditions scientifiques, matérielles et financières réunies pour garantir le bon déroulement du projet doctoral, et en particulier les conditions de financement du doctorant ;
- pour un projet de doctorat à temps partiel, le temps hebdomadaire que le doctorant pourra consacrer à ses travaux de recherche ;
- les compétences disciplinaires et transférables qui pourront être acquises au cours du doctorat et qui pourront être valorisée lors de l'insertion professionnelle ou de la poursuite de carrière ; les perspectives d'insertion professionnelle ou de poursuite de carrière au projet ;

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay



La durée des auditions est de 20 minutes (exposé : 10 minutes - questions : 10 minutes). Les candidats auront à se présenter brièvement, à présenter brièvement leurs expériences de recherche et à présenter leur projet doctoral, en particulier, le sujet, ce qui fait l'originalité du sujet dans son contexte scientifique, la démarche scientifique qui est envisagée pour traiter le sujet, et comme cette démarche sera mise en œuvre dans le cadre de l'unité de recherche. Ainsi, le candidat sera évalué suivant les critères suivants :

Le critère principal est la qualité du doctorant attestée par les éléments suivants :

- **la présentation de son sujet**
- **les réponses aux questions du jury au cours de l'audition**
- **ses notes/classement au master/expérience en laboratoire en adéquation avec le projet de thèse.** L'obtention d'une mention passable au master constitue un critère défavorable.

Les autres critères sont :

- le temps dont le candidat doctorant a disposé pour s'approprier son projet de thèse (selon qu'il a effectué ou non son stage de Master 2 dans le laboratoire d'accueil)
- la faisabilité du projet pendant la durée de la thèse

En cas de candidats proches à l'issu des auditions lors du concours, les critères suivants seront employés par le jury pour départager les candidats :

- Le co-encadrement avec un jeune chercheur sera pris en compte de manière favorable
- Obtention dans les 3 dernières années précédentes d'un contrat doctoral par le directeur de thèse présentant le candidat
- Nombre de contrats doctoraux obtenus par l'équipe au cours des 3 années précédentes (la taille de l'équipe d'appartenance du directeur de thèse sera discutée à ce niveau en considérant le nombre d'HDR de l'équipe).
- Nombre de doctorants en cours d'encadrement par le directeur de thèse (il sera tenu compte des thèses en instance de soutenance).

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay10



II.3.2.3 – Organisation du concours

Le concours des allocations doctorales est mené par un jury comprenant :

- des membres permanents : l'équipe de direction et les responsables de pôle de l'ED.
- des membres invités choisis chaque année par le conseil plénier ou le conseil restreint de préférence extérieurs aux équipes affiliées à l'ED

Deux représentants des doctorants sont présents en tant qu'observateurs. Ils peuvent poser des questions mais ne participent pas au vote.

Les critères d'éligibilité pour l'audition au concours sont mentionnés au § II.3.1

Le format du concours consiste en des auditions par le jury plénier ou par deux sous-jurys selon le nombre de candidats à entendre au cours de deux journées consécutives.

A l'issue des auditions, le jury plénier procède à un pré-classement qui est soumis à la discussion et au vote.

Le classement final comporte une liste principale et une liste complémentaire.

II.3.3 – Financement des doctorants

L'inscription à l'école doctorale ITFA est conditionnée à l'obtention d'un financement du doctorant pour la durée du doctorat garantissant le bon déroulement du projet doctoral.

Les financements sont obligatoires jusqu'à la date prévue pour la soutenance au moment de l'inscription en doctorat, y compris pour les inscriptions au-delà de la 3^e année de doctorat. Le directeur de l'École Doctorale s'assure, dans tous les cas, que le directeur de thèse et le directeur de l'unité de recherche ont obtenu, en amont de la première inscription en doctorat, le financement du doctorant pour toute la durée du projet doctoral et lors de chaque ré-inscription.

En cas de réinscription au-delà de la 3^e année, l'ED vérifie que le financement couvre la période de prolongation jusqu'à la soutenance et peut tolérer un trou de financement d'au maximum deux mois. Si le financement n'est pas obtenu pour une année pleine, l'obtention d'un avis favorable pour une inscription dérogatoire est

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay 11



soumise à la communication d'un échéancier indiquant les dates clés de finalisation et de dépôt du manuscrit avant la soutenance.

Si le candidat dispose d'un contrat de travail de droit français dédié à la formation doctorale (contrat doctoral, contrat CIFRE, contrat formation-recherche...), les conditions de financement du doctorant garantissant le bon déroulement du projet doctoral sont réunies dès lors que le montant brut mensuel du salaire du doctorant est au moins égal au montant fixé suite à la revalorisation du doctorat (arrêté du 26 décembre 2022 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046820745>

Art. 1.-La rémunération mensuelle minimale des doctorants contractuels est fixée ainsi qu'il suit, sous réserve des dispositions prévues à l'article 2 du présent arrêté :

«-à compter du 1er janvier 2024 : 2 100 euros brut ;

«-à compter du 1er janvier 2025 : 2 200 euros brut ;

«-à compter du 1er janvier 2026 : 2 300 euros brut. »

Les conditions de financement du doctorant garantissant le bon déroulement du projet doctoral ne sont pas réunies, si le financement, quelle que soit sa nature, envisagé pour le doctorant dans le projet doctoral, ne le place pas dans des conditions déontologiquement acceptables. Le seuil plancher dans ces conditions est le montant du SMIC (en 2023 : 1353 € net/mois, à réévaluer chaque année).

L'école doctorale ITFA conditionne également l'inscription en doctorat au fait que le doctorant bénéficie d'une couverture sociale adaptée.

L'école doctorale ITFA s'assurera également que les obligations du doctorant envers le financeur de la thèse sont compatibles avec les principes éthiques fondamentaux de la recherche.

Le conseil restreint de l'école doctorale se prononce sur les cas particuliers, après un examen approfondi des dossiers.

III – Déroulement du doctorat

III.1 – Inscription en doctorat

L'école doctorale ITFA applique la procédure d'inscription en doctorat de l'université Paris Saclay et les modalités propres à l'établissement qui opère l'inscription en doctorat.

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay12



L'établissement opérateur de l'inscription en doctorat est défini par défaut comme étant l'Université Paris-Saclay GS HeaDS.

Lorsque des cas particuliers se présentent, les principes suivants guident le choix du référent :

- Pour un contrat doctoral financé sur la subvention pour charge de service public, le référent est celui qui est chargé du suivi du doctorant ou de la doctorante sur le plan des ressources humaines
- Pour un contrat doctoral financé par un contrat de recherche, le choix du référent se fait dans le respect des accords entre les tutelles de l'unité de recherche. Dans le cas d'une unité de recherche d'accueil ayant plusieurs tutelles qui peuvent être choisies comme référent et où les accords entre les tutelles ne lèveraient pas l'indétermination, le référent par défaut pourra être celui qui est responsable en matière d'hébergement des locaux du laboratoire, et, à défaut, le choix devra veiller à favoriser la proximité géographique entre l'unité de recherche et le référent.

III.2 – Durée du doctorat

La préparation du doctorat à temps plein s'effectue, en règle générale, en 36 mois. Une prolongation de la durée de la thèse peut être demandée auprès du directeur de l'ED, après avis du directeur de thèse et du directeur d'unité de recherche et sur demande motivée du doctorant. Dans ce cas, l'ED vérifie notamment que les conditions de financement définies au § II.3.4 sont respectées et qu'un échéancier du travail restant à accomplir avant la soutenance est défini et validé par le responsable de pôle.

Dans le cas des doctorants à temps partiel, le temps consacré à la préparation de la thèse devra être d'au moins un mi-temps. L'ED ITFA accepte les inscriptions en doctorat à temps partiel de candidats salariés qui exercent des fonctions hospitalières dans le cadre d'activités cliniques ou biologiques. Les autres cas de doctorat à temps partiel et autres cas de FTLV (Formations tout au long de la vie) sont examinés par le conseil de l'ED restreint et le collège doctoral de l'Université Paris-Saclay.

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay13



III.3 – Suivi du doctorant

L'inscription des doctorants doit être obligatoirement renouvelée au début de chaque année universitaire.

Les procédures de suivi permettent à l'école doctorale de s'assurer que la formation personnalisée du doctorant comporte bien chacun des éléments qui caractérisent la formation doctorale, lui permet de développer ses compétences et de se constituer une expérience professionnelle de recherche.

Les modalités de suivi de l'avancée du doctorat comprennent :

- Pour les nouveaux entrants en 1^{ère} année : Entretien obligatoire avec leur responsable de pôle
- Avant chaque réinscription en 2^{ème} année, 3^{ème} année, 4^{ème} année et plus : un comité de suivi (CSI) obligatoire avec 2 membres au minimum

Au cours des cinq premiers mois de sa thèse, chaque doctorant choisit un comité de suivi individuel (CSI), dont il aura discuté la composition avec son directeur de thèse. Le doctorant remplit la 1^{ère} page du livret du CSI établi par l'ED ITFA (et téléchargeable sur le site web de l'ED) renseignant la composition du CSI et l'envoi à son responsable de pôle pour validation.

Ce comité de suivi comportera au minimum 2 membres ayant un doctorat et dont au moins un sera titulaire d'une HDR, dont :

- Un **parrain doctoral, non-spécialiste du domaine de recherche de la thèse,**
- Et un **tuteur scientifique, expert du domaine de recherche de la thèse.**

Le **parrain doctoral** devra de préférence disposer d'une expérience d'encadrement ou de co-encadrement doctoral

Le **tuteur scientifique** sera extérieur au laboratoire d'accueil du doctorant et, dans la mesure du possible, extérieur à l'université Paris-Saclay. Il doit pouvoir comprendre les aspects techniques du travail de recherche du doctorant.

Ces deux membres ne doivent faire l'objet d'aucun conflit d'intérêt (pas de membres de la même équipe et unité, pas de collaborateurs, pas de membres ayant publié depuis moins de 5 ans avec le directeur de thèse et/ou le doctorant).

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay14



La composition du comité de suivi individuel du doctorant reste, sauf cas de force majeure, constante tout au long de son doctorat.

Les membres du comité de suivi individuel ne peuvent pas être rapporteurs de la thèse.

Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année, dans la mesure du possible 9 à 11 mois après le début de la thèse, et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.

Avant la première réunion du comité de suivi se déroulant en principe 9 à 10 mois après le début de la thèse, le doctorant transmet, avant toute réunion du comité de suivi, un rapport d'avancement (1 à 3 pages) dans son livret de CSI et visé par le directeur de thèse. Le doctorant transmet ce rapport d'avancement à son comité de suivi, au moins 7 jours avant la réunion du comité de suivi.

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes :

- 1) Présentation de l'avancement des travaux et discussions,
- 2) Entretien avec le doctorant sans la direction de thèse,
- 3) Entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

Ces présentations et entretiens peuvent être faits, en totalité ou en partie, par visio-conférence. Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité de suivi individuel évalue les conditions de la formation et les avancées de la recherche du doctorant. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport écrit de l'entretien dans le livret du CSI, au responsable de pôle qui en prendra connaissance, le signera et le renverra au doctorant, au directeur de thèse et au directeur de l'école doctorale. Ce rapport écrit donne un avis explicite (favorable / défavorable) sur la réinscription en thèse du doctorant.

Si nécessaire, et en complément du dispositif de suivi détaillé ci-dessus, les doctorants sont invités à contacter leur responsable de pôle ou la personne en charge des RPS et/ou la direction de l'école doctorale (directeur ou directrice adjoint(e) en charge des résolutions de conflits).

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay15



III.4 – Formations

Lors de l'inscription en thèse, chaque doctorant ou doctorante doit compléter avec son directeur ou sa directrice de thèse la « Convention individuelle de formation » (CIF). Ce document est susceptible d'être révisé lors d'une étape de réinscription en thèse. Le plan de formation doit être adapté à la situation du doctorant ou de la doctorante, en termes de besoins de formations identifiés dès l'inscription en thèse, mais également en fonction des conditions de déroulement de la thèse [inscription en formation tout au long de la vie (FTLV), cotutelle, CIFRE, etc.] et de son projet professionnel.

Outre la formation par la recherche, personnalisée, qui s'acquiert dans l'exercice de la recherche au sein de l'unité de recherche, la formation doctorale comprend également une formation collective destinée,

- à conforter la culture scientifique des doctorants,
- à préparer leur insertion professionnelle ou leur poursuite de carrière dans le secteur public comme dans le secteur privé,
- à favoriser leur ouverture internationale.

En plus de ces grands objectifs, d'autres objectifs sont également fixés dans les textes nationaux : chaque doctorant doit avoir reçu une formation à **l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, aux enjeux du développement durable et soutenable, aux Violences sexistes et sexuelles (VSS), discriminations et RPS et à la science ouverte.**

Enfin et surtout, ces activités et formations doctorales complémentaires doivent contribuer au développement des compétences des futurs docteurs.

Pour mémoire le référentiel des compétences des titulaires du diplôme de doctorat est défini par l'arrêté du 22 février 2019. Il est composé de 6 blocs de compétences :

- Bloc 1 : Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective.
- Bloc 2 : Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective.
- Bloc 3 : Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective.

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay



- Bloc 4 : Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale.
- Bloc 5 : Formation et diffusion de la culture scientifique et technique.
- Bloc 6 : Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective.

Un plan de formation précise, pour chaque doctorant, les activités et formations doctorales complémentaires prévues pendant la préparation du doctorat. Ce plan de formation est adapté, en concertation avec le directeur de thèse, à chaque situation individuelle. Le plan de formation peut être actualisé chaque année, en fonction des besoins, des opportunités de formation et en fonction de ce qui a déjà été acquis.

III.4.1 – Programme de formation de l'école doctorale ITFA

Le plan de formation doctorale est représenté en termes de « points de formation » afin de faciliter la prise en compte d'activités de nature très diverses (cours, formations, participation à des séminaires, validation d'expériences, engagement associatif etc.).

Dans ce cadre, chaque doctorant ou doctorante devra acquérir un minimum de **20 points de formation** au cours de la préparation de son doctorat (la thèse et sa soutenance procurant alors 160 points, pour un total de 180 points).

Ces **20 points de formation** devront couvrir les 3 catégories suivantes, avec un minimum de 5 points de formation pour chacune de ces 3 catégories :

- **Première catégorie** (5 points minimum) :
 - Formations directement utiles pour la réalisation des travaux de recherche,
 - Formations à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique,
 - Formations directement utiles pour la rédaction de la thèse ou pour l'exposition écrite ou orale des travaux de recherche,
 - Formations à la science ouverte.
- **Deuxième catégorie** (5 points minimum) :
 - Formations améliorant la culture scientifique,
 - Formations au développement durable et soutenable,

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay



- Formations **aux Violences sexistes et sexuelles (VSS), discriminations et RPS**
- Formations favorisant l'ouverture internationale.
- **Troisième catégorie** (5 points minimum) :
- Formations visant à préparer le devenir professionnel des doctorants.

Les formations peuvent être suivies à distance lorsqu'une présence physique n'est pas possible.

Enfin, la présentation du travail doctoral (sous la forme d'une communication orale ou par affiche) au cours des Journées de l'Ecole Doctorale ITFA, est une condition requise pour la validation du parcours de formation.

III.4.2 – Modalités d'inscription et de validation des modules de formation

L'inscription aux modules de formation proposés par Paris-Saclay se fait directement par les doctorants via le logiciel ADUM. Elle s'inscrit dans le cadre de parcours spécifiques correspondant à des secteurs d'emploi définis. Les candidatures pour l'inscription aux modules organisés spécifiquement par l'ED ITFA se fait auprès de la scolarité (Mme Antoine).

La possibilité de suivre des modules externes existe après accord préalable de la direction de l'ED (Directeur adjoint en charge de la formation). Dans tous les cas, la participation à un module de formation nécessite de fournir à l'ED une attestation de participation pour validation.

Certaines activités donnent donc droit à l'attribution de points de formation, selon les modalités suivantes, et seront validées par le responsable de formation de l'ED :

Activité	Points de formation attribués
Suivis de cours	1 point pour 5 heures de cours
Suivis de conférences nationales ou internationales et d'écoles thématiques de préférence avec présentation d'une communication orale ou par affiche	1 point pour 1 journée de conférence



Engagement associatif étudiant (associations étudiantes), participation active à une société savante ou à une association de diffusion de la science	1 point pour 5 heures effectuées, dans la limite maximale de 3 points pour ces activités
Représentant des doctorants dans les conseils de laboratoire, d'école doctorale, de Graduate School etc...	1 point si la participation se limite à 1 année, 3 points pour 2 années ou plus
Participation à des comités d'évaluation ou à des jurys	1 point pour 5 heures effectuées, dans la limite maximale de 5 points pour ces activités
Pour tous les doctorants qui enseignent (mission d'enseignement, vacations, etc...)	Pour l'enseignement effectué : 1 point pour 5 heures équivalent TD effectuées, dans la limite maximale de 5 points pour ces activités
	Pour les formations à l'enseignement suivies par le doctorant : 1 point pour 5 heures effectuées, dans la limite maximale de 7 points pour ces activités
Co-encadrement de stagiaires	1 point pour 5 heures effectuées, dans la limite maximale de 3 points pour ces activités
Membre d'un comité d'organisation d'une manifestation scientifique	1 point pour 5 heures effectuées, dans la limite maximale de 5 points pour ces activités
Participation à un programme de mentorat	1 point pour 5 heures effectuées, dans la limite maximale de 3 points pour ces activités
Pour tous les doctorants qui exercent une mission de médiation scientifique, d'expertise ou de valorisation	Pour la mission elle-même : 1 point pour 4 journées consacrées à cette mission, dans la limite maximale de 5 points pour ces activités
	Pour les formations liées à cette mission et suivies par le doctorant : 1 point par journée effectuée, dans la limite maximale de 7 points pour ces activités

Ces modalités d'attribution de points de formation s'appliquent à tous les doctorants et doctorantes débutant leur thèse après le 1er septembre 2021. Pour celles et ceux ayant débuté leur thèse avant le 1er septembre 2021, et en particulier pour celles et ceux qui entrent en 3ème année de thèse (ou plus) à la rentrée 2021, les modalités de suivi des formations, en vigueur dans le

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay19



règlement intérieur précédant de l'école doctorale, pourront être prises en compte.

III.5 – Animation de l'école doctorale

Présentation de l'ED aux masters. L'ED participe de manière récurrente à des salons ou journées organisées par ailleurs (comme les Journées Master & Doctorat Paris Saclay, le Forum de l'Industrie Pharmaceutique) pour présenter la formation doctorale.

Journée d'accueil. Une journée d'accueil des nouveaux doctorants se tient chaque année au mois de novembre pour présenter l'ED et ses acteurs (doctorants, pôles et responsables de pôle, périmètre géographique et scientifique, parcours de formation, relations internationales, modalités pratiques de fonctionnement, contacts). Cette journée qui est obligatoire pour tous les nouveaux entrants, a aussi pour but de commencer à développer le sentiment d'appartenance à l'ED ITFA.

Journées de l'ED. L'organisation d'une journée de l'ED annuelle en Mai ou en Juin, permet aux doctorants de présenter leurs travaux sous forme de communication orale, de poster et/ou sous la forme d'un mini-concours « Ma thèse en 180s ». Chaque type de communication est doté d'un prix attribué par un jury. Ces JED sont organisées par les doctorants (ADIT, cf ci-après) pour les doctorants. Elles donnent lieu à l'invitation de personnalités extérieures pour donner des conférences scientifiques ainsi qu'à celle d'anciens doctorants pour animer des tables-rondes consacrées au devenir des docteurs dans différents secteurs d'activité professionnelle.

Association de doctorants ADIT. L'Association des Doctorants de l'ED Innovation Thérapeutique contribue fortement à l'organisation des JED (Recherche de sponsors, d'intervenants extérieurs, organisation logistique, fonctionnement des jurys). Elle assure aussi régulièrement une animation et des échanges entre doctorants.

Les remises des diplômes est aussi un moment fort de la vie de l'ED ITFA. Cette cérémonie est organisée annuellement par l'Université Paris-Saclay pour l'ensemble des ED. Par ailleurs, la GS de rattachement récompense annuellement les meilleures thèses de chacun des 7 pôles soutenues dans l'ED ITFA.

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay20



IV – Soutenance du doctorat

La procédure de soutenance est définie au niveau de l'université Paris Saclay, l'école doctorale se chargeant d'informer les doctorants sur les procédures et critères.

De plus, l'ED ITFA demande que la soutenance de la thèse de doctorat s'accompagne de la soumission d'au moins une publication en premier auteur par le doctorant. Lors de la composition du jury, l'ED demande que la composition du jury soit envoyée en amont de la procédure ADUM, à son responsable de pôle pour validation. La composition du jury est définie par l'Université de Paris Saclay [Les rapporteurs doivent être titulaire d'une HDR, externes au projet doctoral et à l'université Paris-Saclay, aucune publication avec le ou la doctorant(e) ni avec les directeurs et encadrants depuis 5 ans ; au moins la moitié du jury doit être extérieure au périmètre de l'université Paris-Saclay ; au moins la moitié des membres du jury doivent être Professeur d'université ou assimilé (ex : Directeur de recherche) ; une composition paritaire hommes-femmes ou tendant vers la parité est fortement recommandée]. Les membres extérieurs ayant participé au CSI ne doivent pas être rapporteurs.

Le directeur de thèse, ainsi que toute autre personne ayant participé à la direction de la thèse, ne prend pas part à la décision.

Le nombre de membres du Jury est compris entre quatre et huit. Le nombre de membres du Jury prenant part à la décision est au minimum de 3.

Le président du Jury est professeur des universités ou assimilé

Sauf exceptions ou cas particuliers, les membres de l'équipe d'encadrement sont présents et siègent aux côtés du Jury pendant la soutenance, ils participent au jury mais ne sont pas **examineurs** ou **présidents** de ce jury. Leur rôle dans l'équipe d'encadrement lors de la préparation de la thèse est précisé clairement sur la couverture de thèse, sur le portail national des thèses www.theses.fr et dans toute communication relative à la soutenance.

La soutenance consiste en une présentation par le doctorant d'une durée approximative de 40 minutes dans laquelle il expose les objectifs, les travaux et les conclusions et perspectives de son travail. Cette présentation donne lieu ensuite à une discussion scientifique avec les membres du jury.

A l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment, individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité



scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité.

Le serment qui sera prononcé est le suivant :

"En présence de mes pairs, parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en « spécialité étudié(e) », et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats."

Il pourra, si nécessaire, être prononcé en anglais :

"In the presence of my peers, with the completion of my doctorate in « matter studied », in my quest for knowledge, I have carried out demanding research, demonstrated intellectual rigor, ethical reflection, and respect for the principles of research integrity. As I pursue my professional career, whatever my chosen field, I pledge, to the greatest of my ability, to continue to maintain integrity in my relationship to knowledge, to my methods and to my results."

V - Devenir des docteurs

Lors de la désignation des rapporteurs, les doctorants sont invités à renseigner dans le système d'information du collège doctoral de l'Université Paris Saclay, les publications issues des travaux, le devenir professionnel immédiat et une adresse électronique régulièrement consultée.

Les docteurs resteront en lien avec l'école doctorale ITFA pendant une durée minimale de 5 ans et actualiseront l'adresse à laquelle ils peuvent être contactés après la soutenance afin d'assurer le suivi du devenir professionnel des docteurs de l'école doctorale.

Les doctorants s'engagent à répondre aux enquêtes de suivi réalisées par l'école doctorale, et les équipes d'accueil à favoriser le contact avec leurs anciens doctorants.



L'école doctorale publie sur son site les informations statistiques qu'elle possède sur le devenir des doctorants, afin notamment d'aider les doctorants à préparer la suite de leur carrière professionnelle.

VI - Traitement des demandes de dérogations et des cas particuliers

Les demandes éventuelles de dérogation autres que celles classiques sur la durée de la thèse, sur le nombre de doctorants dirigés sont traitées selon les modalités définies par l'Université Paris-Saclay. Ces dérogations requièrent selon les cas l'approbation de la direction de l'ED, si besoin après consultation du conseil restreint.

VII - Médiation, traitement des litiges

En cas de conflit entre le doctorant et le directeur de thèse et/ou le directeur de l'unité de recherche, la direction de l'école doctorale (Directeur adjoint en charge de la résolution de conflits) écoute les parties et propose une solution appropriée.

En cas de conflit impliquant un membre de la direction de l'école doctorale, il est fait recours au président de l'université Paris Saclay, qui prend tous les avis et désigne éventuellement une instance de médiation extérieure afin de résoudre le conflit.

VIII - Modalités et date d'entrée en vigueur du règlement intérieur et durée de validité

Le règlement intérieur est applicable sur la durée du contrat 2020-2025.

Le règlement intérieur est voté par le conseil de l'école doctorale et entre en vigueur une fois qu'il a été déposé au collège doctoral de l'université Paris Saclay accompagné du procès-verbal du conseil de l'école doctorale du vote du règlement intérieur ou de résolutions de révisions de ce règlement intérieur.

Le règlement intérieur en vigueur est diffusé sur le site web de l'Université Paris Saclay.

Le règlement intérieur peut être révisé à chaque conseil de l'école doctorale, la nouvelle version, accompagnée du procès-verbal doit être transmise au collège doctoral pour enregistrement et entrée en vigueur.

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay23



Le présent règlement intérieur a été voté par le conseil de l'école doctorale ITFA en date du 11 Avril 2023 et est entré en vigueur en date du 17 Avril 2023.



ANNEXE -I

Composition de l'équipe de direction de l'ED ITFA

Directeur :

Pr Sandrine Onger

Directeur adjoint :

Pr Herman van Tilbeurgh

ANNEXE -II

Composition du conseil de l'ED ITFA au 29 Février 2024

Equipe de direction

ONGERI	Sandrine	PU
VAN TILBEURGH	Herman	PU

**Représentants des établissements, des unités et des équipes de recherche,
responsables de pôle**

MURA	Simona	PU
KERDINE-RÖMER	Saadia	PU
KANSAU	Imad	PU
MAILLÈRE	Bernard	DR CEA
FERRIE	Laurent	CR CNRS
VANDECASTEELE	Grégoire	DR INSERM
URVOAS	Agathe	PU

**Responsable RPS et prévention-détection Difficultés rencontrés par Doctorants
et Conflits Doctorants-Directeurs de thèse**

PEREIRA Laetitia MCU UPSaclay



Représentants des établissements, des unités et des équipes de recherche, de la

GS HeaDS

BONAY	Marcel	PU-PH UVSQ
MONVILLE	Christelle	PU UEVE
PALLARDY	Marc	PU UPSaclay
		PU UPSaclay, Représentante GS HeaDS au collège doctoral Manager des formations de la GS HeaDS

Représentant des personnels ingénieurs, administratifs

NICOLAS	Valérie	IGR
SOLGADI	Audrey	IGE

Personnalités externes compétentes dans les domaines scientifiques

BALLET	François	Président Comité Recherche et Développement; MEDICEN
TARAN	Frédéric	CEA
LALLEMAND	Marie-Christine	PU Université Paris Cité : Directrice ED MTCI
BERTRAND	Thomas	SANOFI
PIZZONERO	Mathieu	Senior Research Leader Medicinal Chemistry; SERVIER

Représentants des doctorants

LTEIF	Maria
SPITZLEI	Claire
LECOMTE	Alexandre
SARAC	Murat
PERRIGAULT	Nathan

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay26



PAULET

Virginie

(Suppléante)

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay27



ANNEXE -III

Responsables de pôle :

Chimie pharmaceutique	Dr Laurent Ferrié
Immunologie et Biothérapies	Dr Bernard Maillere
Ingénierie des Protéines et Cibles thérapeutiques	Pr Agathe Urvoas
Microbiologie et Thérapeutiques Anti-infectieuses	Pr Imad Kansau
Pharmacologie et Toxicologie	Pr Saadia Kerdine Römer
Pharmacotechnie et Physicochimie pharmaceutique	Pr Simona Mura
Physiopathologie Moléculaire et Cellulaire	Dr Grégoire Vandecasteele



ANNEXE -IV

Liste des unités de recherche affiliées à l'ED ITFA. Les unités multi-équipes figurant dans cette liste présentent au moins une équipe affiliée à l'ED.

n°RNSR	Type + Num	Libellé du labo	Organisme	Etablissement qui délivre le doctorat	Etablissement opérateur des inscriptions par défaut
200212737R	UMR 8076	[BioCIS] Biomolécules : conception, isolement, synthèse	Université Paris-Saclay, CNRS, Univ Cergy-Pontoise	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
202023520H	UMR 1281	[BioMaps] Laboratoire d'Imagerie Biomédicale Multimodale Paris-Saclay	Université Paris Saclay, CEA, CNRS, INSERM	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
200616436U	UMR 1180	[CARPAT] Signalisation et physiopathologie cardiovasculaire	UPSaclay, INSERM	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
202023667T	U	[CCT] Chronothérapie, Cancers, Transplantation	UPSaclay	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-l-applique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay29



20101908 3D	UMR 1018	[CESP] Centre de Recherche en épidémiologie et Santé des populations	UPSaclay, INSERM, UVSQ	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20152127 1K	UMR 1179	[END-ICAP] Handicap Neuromusculai re: Physiopathologi e, Biotechnologies et Pharmacologie appliquées	Université Paris Saclay, UVSQ, INSERM	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20152129 8P	UR	[GRADES] Groupe de Recherche et d'Accueil en Droit et Économie de la Santé	Université Paris Saclay, UVSQ, INSERM	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20152129 4K	UMR 1193	[HEPAREG] Physiopathoge nèse et traitement des maladies du foie	UPSaclay, INSERM	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20152129 3J	UMR_S 1176	[HITh] Hémostase, Inflammation, Thrombose	UPSaclay, INSERM	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20152129 6M	UMR 999	[HPPIT] Hypertension Pulmonaire :	UPSaclay, INSERM	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay30



		Physiopathologie et Innovation Thérapeutique			
20152129 9R	UMR 9198	[I2BC] I2BC - Institut de Biologie Intégrative de la Cellule	CNRS, UPSaclay, CEA	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS LSH
20061758 7V	UPR 2301	[ICSN] Institut de Chimie des Substances Naturelles	Université Paris-Saclay, CNRS	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS Chimie
19981293 7A	UMR 8612	[IGPS] Institut Galien Paris-Saclay	UPSaclay, CNRS	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20152128 6B	UMR 1184	[IMVA-HB] Immunologie des maladies virales, auto-immunes, hématologiques et bactériennes	INSERM, CEA, UPSaclay	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20101902 8U	UMR_S 951	[INTEGRARE] Approches génétiques intégrées et nouvelles thérapies pour les maladies rares	INSERM, UEVE, Généthon, EPHE	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20102338 8H		[IRBA] Institut de recherche biomédicale des armées	Ministère de la défense	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-l-applique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay31



20172259 4P		[PSE-SANTE] Pôle Santé Environnement -Direction Santé	[IRSN] Institut de Radioprotection et de sûreté nucléaire	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20101901 6F	UMR 861	[I-STEM] Institut des Cellules souches pour le traitement et l'étude des maladies monogéniques	Université Paris Saclay, INSERM, Univ. Evry	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20222421 1A		[LADF] Laboratoire Anti Dopage Français	UPSaclay	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20021277 0B	UMR 8113	[LBPA] Laboratoire de Biologie et Pharmacologie Appliquée	Université Paris Saclay, ENS Paris Saclay, CNRS	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20152129 1G	UR	[Lip(Sys)2] Lipides : Systèmes analytiques et biologiques	UPSaclay	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
19981283 8T	UMR 8502	[LPS] Laboratoire de Physique des Solides	UPSaclay, CNRS	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20202352 5N	UMR 9018	[METSU] Aspects métaboliques	UPS, CNRS, Gustave Roussy	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-l-applique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay32



		et systémiques de l'oncogénèse pour de nouvelles approches thérapeutiques			
20101913 8N	UMR 996	[MI2] Inflammation, Microbiome, Immunosurveillance	UPSaclay, INSERM	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20111964 3H	UMR_ MA 1319	[MICALIS] Microbiologie de l'Alimentation au service de la santé humaine	Université Paris-Saclay, INRAE, AgroParisTech	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
19921309 4X	UR	[MS] Matériaux et Santé	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
19631786 9N	UMR	[MTS] Médicaments et Technologies pour la Santé	UPSaclay, CEA, INRAE	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20152129 7N	U 935	[ONCOSTEM] Modèle de cellules souches malignes et thérapeutiques	UPSaclay, INSERM	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20111966 2D	U 1030	[RaMo-IT] Radiothérapie Moléculaire et Innovation Thérapeutique	UPSaclay, INSERM, Gustave Roussy	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS

www.universite-paris-saclay.fr ENS Paris-Saclay Maison du Doctorat 4 avenue des Sciences 91190 Gif-sur-Yvette

Site web : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/innovation-therapeutique-du-fondamental-a-lapplique#l-ecole-doctorale>

e-mail: ed_ITFA@universite-paris-saclay.fr

Univ. Paris-Saclay, Faculté de Pharmacie, Bat. Henri Moissan, 17 av. des Sciences, 91400 Orsay33



20011974 1H	UR 1	[SOLEIL] Synchrotron SOLEIL	Université Paris-Saclay, CNRS	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20152128 9E	U 1197	[SToRM] Interactions cellules souches-niches : physiologie, tumeurs et réparation tissulaire	UPSaclay, INSERM, Service de Santé des Armées	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20011795 5S	UMR 1161	[VIRO] VIRO - Virologie	ANSES- INRAE-ENVA	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS
20021815 6F		Unité des bactéries anaérobies et toxines	Institut Pasteur	Université Paris-Saclay	Université Paris-Saclay GS HeaDS

